

## **ARRETE N° AMT\_2025\_056**

**Prescrivant l'enquête publique**

**Sur le déclassement des parcelles D 431, D 313, D 455**

Le Maire,

Vu les articles L141-3 et R141-4 à 10, du code de la Voirie Routière,

Vu les articles L141-1 et 2, R134-3 à 30 du code des relations entre le public et l'administration,

Vu l'article L 318-3 du code de l'Urbanisme.

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

### **ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Il sera procédé à une enquête publique portant **sur le déclassement des parcelles D 431 et D 455 jouxtant le pôle médical, et D 313 correspondant au parking bordant la RD 123, sur la commune de CHATILLON SAINT JEAN.** Cette enquête aura une durée de 15 jours à compter du lundi 17 novembre 2025 et jusqu'au mardi 2 décembre 2025 à 17h inclus.

**ARTICLE 2 :** M. André ROCHE Ingénieur T.P.E. retraité, figurant sur la liste départementale des commissaires enquêteurs, a été désigné par Monsieur le Maire en qualité de Commissaire-Enquêteur.

**ARTICLE 3 :** Le dossier d'enquête, dans sa version papier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur seront déposés et consultables, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de CHATILLON SAINT JEAN, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : lundi de 8h30 à 12h30, mardi de 13h30 à 17h30, jeudi de 8h30 à 12h30.

La version numérique du dossier d'enquête sera consultable, pendant toute la durée de l'enquête, à l'adresse suivante : <https://chatillonsaintjean.fr>.

**ARTICLE 4 :** Toutes observations, propositions et contre-propositions pourront être formulées et transmises, pendant la durée de l'enquête, selon les modalités suivantes :

- soit consignées dans le registre d'enquête mis à disposition du public en mairie de CHATILLON SAINT JEAN, aux mêmes jours et heures,
- soit adressées par courrier au commissaire-enquêteur (à l'adresse suivante : Mairie de CHATILLON SAINT JEAN – 120 Rue d'Octavéon, 26750 CHATILLON SAINT JEAN),
- soit adressées par courrier électronique au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : [mairie@chatillonsaintjean.fr](mailto:mairie@chatillonsaintjean.fr)

**ARTICLE 5 :** Le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de CHATILLON SAINT JEAN), pour recevoir ses observations aux dates suivantes :

- Lundi 17 novembre 2025 de 9h à 12h
- Mardi 2 décembre 2025 de 14h à 17h

### **ARTICLE 6 :**

Le présent arrêté sera publié par voie d'affiche en mairie et sur les panneaux d'affichage habituels de la commune, ainsi que sur les lieux, 15 jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Il sera également publié dans un journal local, ainsi que sur le site internet de la commune, 15 jours au moins avant le début de l'enquête.

Fait à CHATILLON SAINT JEAN, le 21/10/2025.

Le Maire,

